

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois 2 fr.; Six mois, 3 fr.; Un an, 4 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — Ou traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 25, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 45, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 40, 7 12, 8 12, 9 16, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 2 MARS 1873

On nous écrit de Versailles, en date d'hier soir : Au commencement de la séance, à propos du procès-verbal, un orateur de la gauche extrême, M. Dréo, gendre de M. Garnier-Pagès, essaie de soulever un incident. Les préoccupations sont ailleurs; on ne l'écoute pas.

M. le garde sceaux paraît à la tribune. Profond silence, M. Thiers a-t-il compris la difficulté qu'il y aurait pour lui à satisfaire l'Assemblée, ou bien envoit-il M. Dufaure en éclaircissement.

Le garde des sceaux vient au nom du gouvernement exprimer sa pensée très-nettement, très-sincèrement, sans les deux interpellations qui ont, à propos de la clôture de la discussion générale, terminé la séance d'hier : celle de M. Henri Brisson, et celle de M. le duc de la Rochefoucauld. En pareille matière, le garde des sceaux et le gouvernement pensent que tout doit être clair. Il ne s'occupera donc pas de deux premiers articles en projet; la question politique est plus haute, dans l'article 4. Il expliquera donc la pensée « bien claire, bien nette, bien pure, bien sincère » du gouvernement dans la rédaction de cet article.

Il remonte à la constitution de l'Assemblée, au moment où M. Thiers fut nommé chef du pouvoir exécutif de la République. Dès lors, l'Assemblée affirmait son pouvoir constituant, et réservait sa liberté de faire à son jour, à son heure, un gouvernement définitif; elle l'a déclaré contre l'opposition formelle de M. Louis Blanc. M. Dufaure rappelle alors le discours de M. Thiers au 10 mars 1871, discours dont un passage mémorable, souvent cité, est devenu ce qu'on a appelé le *acte de Bordeaux*. Il lit tout ce passage; il dit ensuite que le gouvernement n'a cessé de répéter les mêmes choses; que le message lui-même, dont une expression avait blessé une partie de l'Assemblée, n'était resté dans la pensée du pacte de Bordeaux et que lui, M. Dufaure, dans son discours du 14 décembre, avait prononcé le mot de République provisoire et qu'il l'avait prononcé comme l'équivalent de ce que M. Thiers appelait le gouvernement légal; qu'il pensait encore que le jour n'était pas venu de statuer sur une forme définitive de gouvernement.

Il examine ensuite si l'article 4 du projet des Trente préjuge les questions réservées. Non! car le conseil et le président ont déclaré que le jour n'était pas venu de constituer soit la République, soit la monarchie. Si le temps et les jours ne lui faisaient pas défaut, M. Dufaure exposerait les motifs profondément sérieux de cette déclaration qui n'était pas faite pour les besoins du moment. — L'Assemblée ira jusqu'au terme de ses travaux, elle fixera elle-même la limite de son mandat et se dissoudra de plein gré, ou l'heure propice, et non pas sous l'empire d'une pression extérieure qu'elle désapprouve.

Il pense que les questions constitutionnelles doivent être écartées jusqu'après la libération du territoire, où les explosions imprévues peuvent se produire, où il peut y avoir des frémissements intérieurs qui rendront peut-être plus difficile le maintien de l'ordre. Alors on pourra demander s'il ne vaudrait pas mieux continuer la trêve des partis. Il prie en tous cas l'Assemblée de ne pas résoudre encore cette grave question, de ne pas lier sa liberté future.

S'il en est ainsi, l'Assemblée devra donc, avant de se séparer, s'occuper de la transmission des pouvoirs. Il n'y a rien là de personnel. — Il passe ensuite à la loi électorale. Celle de 1849, nécessaire pour le régime nouveau du suffrage universel, contient des

erreurs profondes, regrettables, que l'usage seul pouvait faire connaître. On ne veut point détruire le suffrage universel; on veut et il faut le rendre sincère et moral. — Il parle ensuite de la seconde chambre qui ne sera pas un embarras, mais une force. — Il termine en revenant sur la liberté absolue réservée à l'Assemblée. La séance reste suspendue pendant plus de 20 minutes. Plusieurs députés de la gauche vont interpellé vivement M. Thiers à son banc. On est obligé d'entraîner de force M. Langlois.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 1^{er} mars. Bien que la discussion du projet de la commission des Trente marche très-lentement, il est positif que, chaque jour, le parti conservateur peut, avant la fin de la séance, noter à son actif un petit avantage.

Chacun reconnaît que le débat roule tout entier sur une équivoque; jusqu'à la gauche, on conseille de voter la loi comme étant une vraie proclamation de la République, et que vers la droite, les amis du gouvernement cherchent à lui recruter des adhérents en leur représentant que ce n'est qu'une continuation du *statu quo*.

Cette équivoque persiste, mais il devient évident que la Chambre commence à perdre patience et qu'elle se met en mesure de demander au pouvoir une explication catégorique. C'est la tendance vers cette résolution qui constitue le point saillant du débat de ce jour.

Le citoyen Gambetta s'est efforcé de dissuader ses amis de voter la loi en leur montrant qu'elle n'avait rien de commun avec la théorie républicaine et radicale. Pour lui, ce que l'on propose n'est pas même un gouvernement, c'est plutôt une intrigue parlementaire destinée à porter au pouvoir quelques ambitieux sans caractère. Sa conclusion est donc : Ceci n'est point une République.

M. Laboulaye lui a répondu tout le contraire, en affirmant, en outre, qu'il n'y avait même aucune autre manière d'arriver au régime républicain.

Ces deux discours, véritable antinomie l'un de l'autre, ne s'accordaient que par un fonds commun d'ironie contre l'œuvre de la commission des Trente. Il faut reconnaître que le citoyen Gambetta a été, cette fois, mieux inspiré qu'à l'ordinaire, et la gaieté a été générale lorsqu'il a qualifié de *républicains entiers*, comme ses propres partisans pour insinuer que le régime de la commission n'avait pas de sexe.

C'est en présence de ces discours que M. le duc de Broglie, très-irrité, très-pincé, la voix enrouée par la colère, est venue, non pas donner les explications qu'on attendait de lui, mais fournir une charge à fond de train contre le citoyen Gambetta, dont le discours n'était qu'une suite de la campagne dissolutionniste.

Malgré ces dures vérités, on sentait dans l'auditoire une visible impatience. Chacun semblait dire à l'orateur : maintenant que nous avons établi ce que n'est pas votre projet de constitution, dites-nous ce qu'il est. — M. le rapporteur a préféré descendre brusquement de la tribune, en gardant son secret pour lui; et l'ayrété historique nous fait un devoir de constater qu'il a recueilli, en descendant, encore moins d'applaudissements qu'il n'en avait reçu lors de la lecture de son rapport. — Enfin vous avez vu que M. le général du Temple a ajouté à la discussion peu de lumières, mais beaucoup du tumulte, en mettant, selon l'expression vulgaire, *les pieds dans le plat*. Selon l'honorable orateur, le régime qu'on nous propose ne sera ni républicain ni monarchie, mais une continuation de la dictature. La droite perdait évidemment patience. M. le duc de la Rochefoucauld est venu lui donner satisfaction. En deux mots très-simples et très-bons, il a constaté que ni la commission ni les orateurs n'avaient mis fin à l'équivoque et qu'il en fallait sortir tout prix. Le gouvernement était donc invité par lui à prendre la parole.

Il était 5 h. 1/2, M. Thiers a cru se retirer d'affaire en répondant qu'assurément il entendait parler, mais qu'il préférerait attendre la discussion des articles. Ainsi, dans sa pensée, la loi aurait fait son chemin au milieu de ténèbres, sans lever au pouvoir aucun de ses alliés d'aventure. — Mais l'Assemblée a trouvé la plaisanterie trop forte. Et comme, sur l'invitation des amis du gouvernement, M. le président mettait au voix la clôture de la discussion générale, la clôture a été repoussée par une forte majorité. Le centre gauche et une partie du centre droit ont seuls voté avec le gouvernement. Evidemment c'est un échec pour ce dernier, et il est très-possible que M. Thiers se résigne à paraître aujourd'hui à la tribune, à l'ouverture de la séance. Les pourparlers de la présidence avec plusieurs des membres du centre droit n'ont pas cessé d'être actifs. M. Thiers a eu, cette nuit, de longues conférences avec les principaux membres de la gauche et du centre gauche.

On ne pense pas que le projet de la commission puisse être voté aujourd'hui; plusieurs membres veulent proposer une séance pour demain dimanche, mais il est probable que le débat sera renvoyé à lundi. — Après le vote du projet de la commission des Trente, M. de Castellane déposera une proposition monarchique conforme à son discours.

La Société bibliographique (73, rue du Bar) vient d'inaugurer la série de brochures populaires à 20 centimes (12 fr. le cent) qu'elle se propose de publier. La première brochure est consacrée à un récit véridique de la prise de la Bastille; elle est due à la plume de M. Léon de Ponain, à qui cette époque est si familière, et réduit à néant, d'après les documents originaux, la légende révolutionnaire sur les fameuses et déplorables journées des 10-17 juillet 1789, qui précédaient aux horreurs de 92 et de 93 si connues de la Commune de 1871. Paraitront successivement : *Robespierre, Carrier à Nantes; les 5 et 6 octobre, etc.*

La Société bibliographique fait également paraître, au prix de 0,50 c., l'intéressante étude de M. le marquis de Biencourt sur les Chambres-Hautes, leur composition et leur rôle en Europe et en Amérique. DE SAINT-CHERON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du Samedi 1^{er} Mars.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Versailles, 1^{er} mars 1873.

Nous voici arrivés à la troisième journée décisive du grand débat qui s'est ouvert avant-hier. C'est aujourd'hui que le gouvernement répondra à l'espèce de mise en demeure qui lui a été adressée par le leader de la gauche radi ale et par l'un des membres les plus marquants de l'extrême droite. Qui fera cette réponse? Sera-ce M. Thiers? Sera-ce M. Dufaure? L'un et l'autre, peut-être. On dit, en effet, que M. le président de la République se réserve de parler sur les articles du projet. — Quoi qu'il en soit, l'attente est très-vive et l'affluence considérable. La pluie et le froid n'ont pas arrêté les curieux.

La séance est ouverte à 2 h. 35. — Après une demande de rectification peu importante présentée par l'honorable M. Chaurand, le procès verbal est adopté. M. Montins, président de la commission de Décentralisation, demande que cette commission soit dessaisie du projet Chaurand relatif à l'organisation municipale de Lyon et que le projet soit renvoyé à la commission spéciale déjà chargée de l'examen du projet de gouvernement.

Reprise de la discussion du projet de la commission des Trente. Le président de la République et le garde des sceaux sont au banc des membres du gouvernement.

M. Dréo monte à la tribune pour relever une assertion du discours prononcé hier par le général du Temple, assertion que l'orateur qualifie de calomnieuse. (Rumeurs.) Il s'agit de paroles que le général du Temple a prêtées au ministre de l'intérieur, paroles qui seraient de nature à avoir dans le département du Var un retentissement fâcheux.

M. Dufaure, garde des sceaux, monte à la tribune. (Mouvement général d'attention.)

M. Dufaure commence par déclarer que le gouvernement vient répondre loyalement à la mise en demeure qui lui a été faite d'avoir à donner son avis sur la manière de voir du gouvernement au sujet du projet. L'orateur laisse de côté les trois premiers articles qui n'ont qu'une importance secondaire au point de vue politique, il se renferme dans l'examen de l'article 4, et, pour cela, il faut remonter au 8 février, alors qu'au lendemain de la guerre, les représentants du pays se sont réunis à Bordeaux. A cette époque, nul ne songeait à faire la monarchie, ou se contentait de nommer chef de la République française l'élu de 26 départements, mais en stipulant que ce gouvernement n'aurait qu'un caractère provisoire. Ce qui a été parfaitement exposé dans le dis-

course présidentiel, aux applaudissements de l'Assemblée, c'est ce qui a pris nom de *Pacte de Bordeaux*. M. Dufaure lit le passage important de ce discours.

Ce passage a trait à la déclaration suivante : « Monarchistes et Républicains, nous ne serez pas trompés, vous n'avez appelé chef du Conseil, nous conserverons la forme de la République. Maintenant (s'adressant aux républicains) ne venez pas vous dire : Ne sacrifiez pas la République, je vous répondrais : ne la perdez pas vous-mêmes, votre sagesse travaillera à votre profit. Je viendrai à la fin vous dire : Je vous remets la France, ses blessures sont guéries, mais aucun de vous n'a été trompé, la solution constitutionnelle ne sera altérée par aucune infidélité de notre part. Dès cette époque, out a été fait au nom de la République française, tous les actes du gouvernement contiennent cette mention : « C'est en son nom que le gouvernement traite avec le monde. » Plus tard, ajoute le ministre, rien n'a été changé dans le message, le président de la République, en parlant de la République comme gouvernement légal, a dit un fait évident et le 14 décembre dernier, le ministre, parlant du provisoire, a voulu parler dans le même sens. Depuis deux ans, nous avons donc un gouvernement légal tout en demeurant entendu que l'Assemblée et le gouvernement ont conservé le droit de s'entendre sur la forme future du gouvernement, tous ont conservé leur pleine liberté; quant à M. Thiers, il a déclaré, au sein de la commission, qu'à son avis, le moment n'était pas venu de trancher la question. D'ailleurs, il est bon de se demander si même après la dissolution libre le moment sera-t-il bien choisi pour opter entre la monarchie ou la République. Le pays, à peine délivré de l'étranger, ne sera-t-il pas en proie à un certain frémissement? (Vives rumeurs à gauche) et dans ces conditions ne vaudra-t-il pas mieux prolonger encore un certain temps la trêve des partis. (Applaudissements. Rumeurs à gauche. Silence à droite) La séance est de fait suspendue.

M. Dufaure reprend, en disant que l'article 4 du projet de la commission ne compromet en rien la solution à intervenir. Il est seulement demandé à l'Assemblée de régler, avant de se séparer, la transmission des pouvoirs publics.

M. Fresneau : Je demande la parole.

Vous ne venez pas apporter de solution, répond le garde des sceaux. Même en 1849, il fut nécessaire de faire une loi organique. Pour être sincère, le suffrage universel a besoin d'être moral. Voilà tout ce qu'il y a dans la révolution. Or, dans ce sens, la révolution est commune à M. le rapporteur et à nous. (mouvement.) Quant à la seconde Chambre, elle n'a rien de contraire au régime républicain. Cette création n'indique rien au point de vue de la révolution; c'est une mesure conservatrice. Voilà tout. Telles sont les résolutions pour lesquelles le gouvernement sollicite l'adhésion de l'Assemblée. Il s'agit de s'assurer contre les entraînements de l'Assemblée qui suivra; il s'agit de prévenir l'anarchie qui aurait pu suivre la cessation des pouvoirs de cette assemblée, si on n'y avait pourvu. Votez donc l'article 4, vous réservant de résoudre plus tard la question relative à la forme du gouvernement. (Applaudissements aux Centres. Rumeurs à gauche. La séance est de nouveau suspendue.)

M. Thiers a quitté son banc, les conversations sont très-animées, et M. Fresneau, qui était monté à la tribune, est forcé de redescendre sans pouvoir parler.

Après une demi-heure de suspension, MM. Fresneau et Louis Blanc montent ensemble

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 3 MARS 1873

— 31 —

LE TRIOMPHE

D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

—

CHAPITRE XII.

Gilbert Monckton.

(Suite)

Elle regarda presque avec effroi ces noirs sourcils bien accentués en songeant à la sombre expression qu'il y avait de donner à cette figure massive en se contractant par-dessus les yeux bruns graves et sérieux, où apparaissaient néanmoins un feu caché quelque part dans les profondeurs de l'orbite. L'esprit de la jeune fille s'égarait de la sorte pendant qu'elle se tenait à côté de l'étranger près de la fenêtre éclairée par le soleil. Dans le vide de sa nouvelle existence se dessinait déjà cette figure remarquable qui y avait hardiment pris place dès le commencement. Elle apprenait déjà à s'intéresser à d'autres personnes.

« Il ne ressemble pas du tout à un

homme de loi, songea-t-elle; je m'imaginai que les hommes de loi étaient toujours vieux, mal mis et porteurs de sacs bleus. Ceux qui venaient à Chelsea demander papa étaient très-laid et leurs papiers et leurs histoires à propos de la reine et de Richard Roë.

M. Monckton regarda d'un air pensif la jeune fille qui était à ses côtés. Il y avait une verve de poésie muette et des éclairs de sentiment artistique cachés quelque part dans la nature de cet homme tout à fait au-dessous de l'extérieur rugueux et flaire qu'il présentait au regard. Il éprouvait un plaisir tranquille à contempler la jeune beauté d'Éléonor. C'était sa jeunesse peut-être et son innocence presque enfantine qui étaient son plus grand charme. Sa figure n'avait pas la beauté commune; son nez aquilin, ses yeux gris et sa bouche d'un dessin ferme avaient un certain air de majesté qu'on voit très-rarement, mais la jeunesse de l'âme qui perceait dans ses yeux gris était visible à chaque regard, à chaque changement d'expression.

« Connaissez-vous le Berkshire, miss Vincent? demanda l'homme de loi.

— Oh! non, je n'y suis jamais allée.

— Vous êtes très-jeune, et très-probablement vous avez rarement quitté votre famille? continua M. Monckton étonné en lui-même de ce qu'aucun parent, aucun ami n'avait accompagné la jeune fille à la gare.

— J'ai été en pension, mais je n'avais jamais avant aujourd'hui quitté le toit

paternel... pour... gagner pour ma vie.

— C'était ce que je pensais. Votre père et votre mère doivent vous regretter beaucoup.

— Je n'ai ni père ni mère.

— Ah! c'est étrange, » dit M. Monckton.

Puis après une pause il ajouta à voix basse :

« Je crois que la jeune fille auprès de laquelle vous allez ne s'en trouvera que mieux.

— Pourquoi? demanda Éléonor involontairement.

— Parce qu'elle n'a jamais connu ni père ni mère.

— Pauvre fille! ils sont donc morts tous deux.

L'homme de loi ne répondit pas à cette question. Il poussait l'habitude de sa profession, même en causant avec Éléonor, jusqu'à adresser beaucoup plus de demandes qu'il ne faisait de réponses.

« Cela vous plaît-il d'aller jusqu'à Hazlewood, miss Vincent? ajouta-t-il ensuite un peu brusquement.

— Pas beaucoup.

— Pourquoi?

— Parce que je quitte d'excellents amis pour aller chez...

— Des étrangers qui peut-être vous maltraiteront, n'est-ce pas? murmura M. Monckton. Oh! miss Vincent, je vous assure que vous n'avez pas cela à craindre. Miss Darrell a bien une manière d'envoyer le vic qui est un peu sévère;

elle a eu des déceptions, la pauvre femme, et il vous faudra être patiente avec elle. Mais Laura Mason, votre future compagne, est, je crois, la jeune fille la plus douce et la plus affectueuse de la chrétienté. Elle est quelque chose comme ma pupille, et son avenir est entre mes mains... une lourde responsabilité, miss Vincent. Elle aura plus tard beaucoup d'argent, des maisons, des chevaux, des voitures, des domestiques et tous les accessoires du bonheur, mais qui sait si elle sera heureuse, la pauvre enfant! Elle n'a jamais connu ni père ni mère. Elle a vécu avec toutes sortes de matrones respectables qui ont promis de lui tenir lieu de mère, et ont fait, je pense, tout leur possible pour cela; mais avec tout cela elle n'a pas eu de mère, miss Vincent, et j'en suis toujours fâché pour elle quand j'y songe.

L'homme de loi soupira profondément et ses pensées semblèrent s'éloigner de la jeune fille qui lui était confiée. Il était toujours à la fenêtre, regardant, sans voir, ce qui se passait sur la plate-forme, et il ne s'occupa plus d'Éléonor jusqu'au moment où la cloche annonça le départ du train.

« Allons, miss Vincent, dit-il en sortant tout à coup de sa rêverie. J'ai oublié de prendre votre billet. Je vais vous mettre en voiture, et envoyer un facteur le chercher.

M. Monckton parla à peine cinq ou six fois à sa compagne pendant le court

trajet de Londres à Slough. Il resta assis avec un journal devant lui, mais Éléonor remarqua qu'il ne tournait jamais la feuille, et, en regardant une fois sa figure, elle vit qu'elle était triste et absorbée comme lorsque M. Monckton était auprès de la fenêtre de la salle d'attente.

« Il doit aimer beaucoup sa pupille, se dit Éléonor, sinon pourquoi serait-il aussi peiné de ce qu'elle n'a pas de mère. Je croyais que les hommes de loi étaient des hommes sans cœur, et cruels, qui ne se souciaient de rien en ce monde. Je me figurais même que ma sœur Hortensia aurait dû être un homme de loi.

Plus tard, quand ils approchèrent de la station, M. Monckton laissa tomber son journal avec un soupir, et se tournant vers Éléonor, il lui dit à voix basse et d'un ton de confiance :

« J'espère que vous serez bonne pour Laura Mason, miss Vincent. Souvenez-vous qu'elle est seule au monde, et quelque dénué d'amis et de consolations que vous soyez — je vous parle ainsi parce que vous m'avez dit que vous étiez orpheline — vous ne pouvez jamais être aussi abandonnée de tous tous que l'est votre future compagne.

CHAPITRE XIII.

Hazlewood.

Une voiture à deux chevaux attendait M. Monckton en dehors de la station de Slough. Le véhicule était simple, mais